

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 15 décembre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 09 décembre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Michelle MALLARD, M Patrick BARDY, Mme Anne-Marie BONNERY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Catherine HAUSER, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Monique PIERRE

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Dominique MARTIN-LAVAL

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M14 AU 01/01/2023

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Budget M14 du Centre communal d'action sociale,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le tableau des effectifs pour l'année 2023 afin de tenir compte des ajustements suivants :

- Avancements de grade et promotions internes suite à la campagne d'avancement 2022,
- Modification de grade d'agents dans le cadre de la mise en application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),
- Départs à la retraite et mutations,

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Je vous propose :

- d'adopter le tableau joint, qui prévoit de fixer l'effectif emplois nécessaire au fonctionnement des services;
- de charger Monsieur le Président, ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

- 11 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 28/12/2022
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 28/12/2022
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation





Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS